

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique

de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي

للجامعة

Réf. n° : 01/CPU/UKMO/2015

Ouargla, le 02 septembre 2015

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

02/09/2015

L'an deux mil quinze et le deux du mois de septembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université, sous la présidence de M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 08 h 30' et s'est achevée à 11 h 35' du même jour, et dont les points inscrits à l'ordre du jour ont porté sur :

- ✓ Rentrée Universitaire 2015/2016 ;
- ✓ Finalisation dossier candidatures Master et L3 ;
- ✓ Concours Doctorat 2015/2016 ;
- ✓ Stratégie de l'établissement 2015/2016.
- ✓ Divers.

En début de session, M. le Recteur a tenu à présenter ses remerciements aux vices recteurs et à leurs staffs respectifs pour les différentes actions accomplies au terme de l'année universitaire 2014/2015 et dont les actions se résument respectivement dans opération inscriptions des nouveaux bacheliers, candidatures aux Master, L3 et Doctorat ainsi qu'aux préparatifs de la rentrée universitaire 2015/2016.

En effet, la particularité de l'année universitaire 2015/2016 se caractérise par le flux important des nouveaux bacheliers et qui s'élèvent à 6007 inscrits sur un total 6127 orientés. Alors que de nouvelles habilitations ont touché respectivement la formation de master, à travers 5 nouvelles spécialités, doctorat un total de 35 spécialités et 04 filières pour l'habilitation universitaire.

Avant de donner la parole aux différents intervenants, M. le Recteur a insisté sur l'opération concours nationaux, respectivement le master et le doctorat. Agir dans la transparence totale et de ne laisser aucune faille dans la gestion (classement) de ces deux dossiers. Par ailleurs, il a instruit tous les présents d'assumer pleinement leur

mission et d'être à l'écoute de toutes doléances, alors que tout un chacun doit impérativement veiller au bon démarrage de l'année universitaire qui coure.

1-/ le vice recteur chargé de la pédagogie :

- un point de situation global fut établi, en termes de **bilan de fin d'année et d'éléments nouveaux pour l'année 2015/2016**. La donne de cette dernière se résume dans les effectifs des orientés 2015, qui seront revus à la hausse à travers l'opération transferts. L'exploitation à bon escient des infrastructures dédiées à la pédagogie et la mutualisation des moyens déployés s'impose désormais pour toutes les facultés et instituts. En anticipant les actions, les listes nominatives outre d'une synthèse du nombre d'inscrits ont été envoyées aux différentes entités (facultés, instituts et départements) afin de constituer les différentes sections et groupes.

- faisant suite à la réunion du **conseil de l'université, en date du 21/07/2015**, où il a été décidé de revoir à la hausse les effectifs des étudiants appelés à poursuivre une formation de 2nd cycle, la catégorie des candidats hors établissement est demeurée dans certaines spécialités sans postulants. le dossier doit resté ouvert en acceptant les candidatures et procédant à leur traitement. En effet, le calendrier est légèrement modifié en reculant les inscriptions à la date du 20 septembre 2015 afin de permettre aux uns et aux autres de présenter tous les documents exigés.

- un **calendrier académique**, organisant l'année universitaire 2015/2016, fut établi et envoyé à tous les responsables pédagogique. c'est une feuille de route type tableau de bord, que tout un chacun doit respecter dont la nouveauté réside dans l'organisation des portes ouvertes sur la faculté et l'institut, alors que le caravane de l'université sera opérée au mois de janvier 2016.

2-/ doyens de facultés et directeurs d'instituts

l'intervention de doyens et directeurs se résume essentiellement dans l'importance du flux des nouveaux étudiants, à un moment où l'opération transferts, notamment externes, est à considérer rien qu'à travers des cas exceptionnels. par ailleurs, la filière Sciences politiques, connaît une véritable désaffection, les effectifs des étudiants orientés et inscrits sont révélateurs de cette situation. Il a été décidé de n'accorder aucune suite aux départs et de faciliter au maximum les venants vers cette filière. Par ailleurs, un déficit est enregistré dans certaines matières en termes de couverture des enseignements par des permanents.

- il a été révélé par la directrice de **l'Institut de Technologie** que les entretiens d'avant admissibilité des étudiants a montré que nombreux sont ceux qui ont manifesté un désintérêt aux formations assurées par l'institut et pour seule cause l'impossibilité de poursuivre une formation en second cycle. En se limitant à une licence de type professionnel, les étudiants voient en leur parcours réduit à une simple licence alors que leurs capacités et aspirations sont bien supérieures.

Dans ce sens M. le recteur a repris la parole en situant qu'effectivement cette catégorie d'étudiants, confrontés aux exigences des minimas requises sont véritablement pénalisés, cependant pour combler aux départs (transferts) il a été proposé de revoir à la baisse la moyenne minimale tout en se référant à la motivation de l'étudiant à l'égard des formations en HSE, GRH et Assurances et Banques.

l'opération **recrutement des enseignants 2015** viendra combler le déficit relevé dans certaines spécialités et cela selon les besoins demandés par les facultés et instituts. Cependant,

il est strictement interdit de composer avec des vacataires assurant des cours bloqués, notamment pour les promotions de ières années.

La **stratégie de l'établissement** pour l'année 2015/2016 singularise la qualité de formation et ce, depuis le choix des enseignants (profils exacts et compétences), en passant par l'achèvement des programmes (contenu habilité) jusqu'au produit (étudiant aux qualifications avérées). Cette donne accentuera davantage la logique déjà empruntée d'il y a quelques années à travers laquelle notre université est appelée à être évaluée (à notre demande) sur tous les plans, en termes de gestion, de suivi et de projection. Nous aspirons à être une université pilote avait rapporté M. le recteur. par ailleurs, la généralisation des TIC sur l'ensemble de l'enceinte universitaire, depuis le département, faculté/institut et rectorat en guise d'amélioration des outils de gestion et de communication. L'E-learning dont des cycles périodiques doivent être opérés de manière systématique. Les équipements pédagogique et scientifique doivent être entrepris de manière réfléchie (nous accusons un déficit notable dans ce sens).

3/- M. le **Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post- graduation**, dont l'intervention a porté principalement sur le **Concours de doctorat 2015/2016**.

Désormais et après expertise opérée au sein de la CRU, elles sont au nombre de 35 offres habilitées, seule la faculté des sciences appliquées qui ne renferment aucune formation. Par ailleurs, des documents qui régissent la couverture du concours (cadre réglementaire) ont été remis aux facultés et institut, tout comme l'élaboration de décision fixant les rôles et missions dévolues pour chacun des organes (CFD, Conseil de faculté...etc).

L'annonce fut officialisée depuis la fin juillet 2015, alors le concours prévu les 15 et 17 octobre 2015 donnant lieu à 163 postes ouverts.

Des orientations ont été prodiguées aux responsables quant à l'organisation proprement dite du concours : mise en place de centre de concours, invitation d'enseignants hors établissement, affichage des listes selon chaque opération entreprise, délibérations et proclamation des résultats...etc.

En reprenant la parole, M. le Recteur a insisté respectivement sur les points suivants :

✓ les modalités inhérentes à l'organisation du **concours de doctorat** doivent être accomplies et sous l'égide direct des facultés et institut. Désormais cela fait partie des bonnes pratiques que notre établissement a su mettre en valeur depuis plusieurs années déjà, la transparence totale est à faire valoir, Le concours en soi ne doit être entaché d'aucune irrégularité qu'elle soit en termes d'organisation ou d'application du cadre réglementaire.

✓ **l'opération** réinscription des doctorants doit être synchronisée avec celles des autres cycles de formation 1 et 2 en matière de dates. A la date du 30 septembre de chaque année l'opération doit être clôturée.

Divers.

Certain points ont été abordés par M. le recteur et qui ont porté essentiellement sur :

✓ **Absence des enseignants.** Il s'agit d'infraction qui doit obéir à l'application stricte du cadre réglementaire, questionnaires, amputations sur salaires et traduction devant le conseil de discipline. Toute la rigueur et rien que la rigueur dans

la gestion au quotidien. L'obligation pour chaque enseignant à honorer son volume statutaire, en l'occurrence 9 heures de manière hebdomadaire.

✓ les enseignants appelés à intervenir (Sciences Naturelles, Sciences Exactes et Lettres et Langues) au niveau de l'**Ecole Normale Supérieure de Ouargla** (ENS), en tant que vacataires, les honoraires seront à charge de l'école en question et non des facultés d'appartenance.

✓ **Rationalisation des consommations.** Le budget de fonctionnement de notre établissement n'a pas changé par rapport à l'exercice passé. Il est impératif de consommer à bon escient tout en veillant à ne pas gaspiller l'eau (coule à flot), électricité et climatisation allumés après les heures de travail. Tout comme les agences privées censées assurer la couverture des sorties d'études (en termes de transport) des surfacturations ont été relevées. Seules sont acceptées figurant dans le programme officiel. Un droit de regard du premier responsable de la faculté/institut est impératif,

✓ La **ferme agricole** de la faculté SNV demeure sous exploitée malgré les dépenses substantielles effectuées quant à sa réhabilitation. Les filières agronomie, biologie et aquaculture dont les expérimentations, travaux pratiques et projet de fin d'étude doivent être entrepris sur ce site.

En remerciant l'ensemble des présents et en les exhortant à multiplier les efforts, la séance fut levée le même jour de la même date à 11H 45'.

إمضاء: أحمد بوطرفاية



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة ورقلة